



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME

ZI de l'Ormeau de Pied • 131, cours Genet • CS 60518 17119 Saintes cedex
Tél. 05 46 74 82 20
saintes@sdeer17.fr
www.sdeer17.fr

FOCUS

le SDIRVE

Le SDEER a élaboré un projet de schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE²). Le projet de SDIRVE a été approuvé en Comité syndical du 8 avril 2024 puis déposé en préfecture de Charente-Maritime qui a rendu un avis favorable en date du 6 août 2024. Le SDEER s'engage désormais dans la mise en œuvre du programme d'actions envisagées, notamment le lancement d'Appels à initiatives privées (AIP). Cela permettra l'implantation de bornes de recharge par des opérateurs privés par le biais d'autorisations d'occupation du domaine public des communes et de leurs groupements. Le premier AIP sera élaboré en fin d'année 2024 avec l'objectif de retenir un ou plusieurs candidats au cours de l'année 2025.

Mobilité électrique

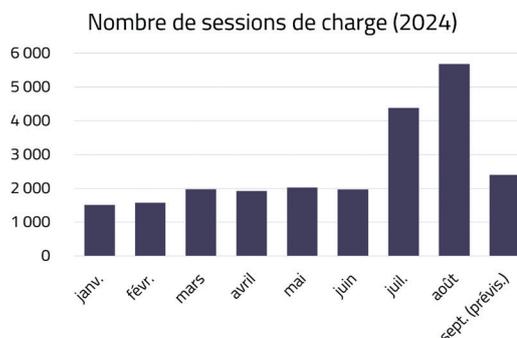
En 2024, les bornes de recharge de véhicules électriques déployées par le SDEER ont connu une fréquentation estivale sans précédent

96 bornes de recharge en service et 6 bornes en développement

Depuis 2019, dans le cadre de programmes soutenus financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État ou à l'initiative des communes, le SDEER a progressivement déployé 96 bornes de recharge électrique rapide ou accélérée sur le territoire départemental. Ces équipements sont mis à la disposition du public via le réseau de mobilité Mobive et complètent une offre de recharge privée en Charente-Maritime, en évolution permanente.

Plus de 10 000 sessions de charge en juillet et août 2024 sur les bornes du SDEER

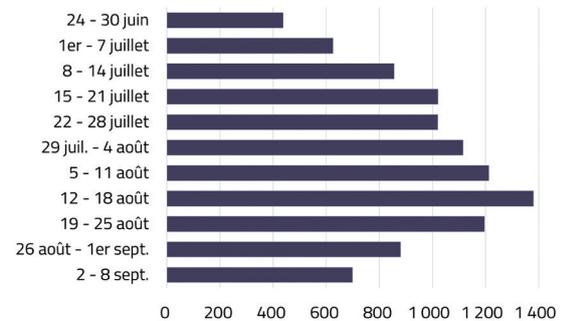
Avec 10 064 sessions de charge, la fréquentation des 96 bornes de recharge pendant les mois clés de juillet et août est en hausse de plus de 25 % en 2024 par rapport à 2023 (8 041 sessions). La quantité d'énergie délivrée a également augmenté de 29 % (de 146 MWh pendant l'été 2023 à 188 MWh en 2024).



Le pic de sessions simultanées sur les bornes du SDEER a été observé dans la matinée du jeudi 15 août (32 points de charge occupés simultanément à 9h45),

tandis que le pic de fréquentation journalière a eu lieu le samedi 17 août (232 sessions sur l'ensemble de la journée).

Nombre de sessions de charge (été 2024)



Hausse de la fréquentation sur l'ensemble du département

À quelques exceptions près, toutes les bornes de recharge ont connu une hausse de la fréquentation par rapport aux mois de mai ou de juin. Sans surprise, ce sont les 34 bornes implantées sur la façade atlantique qui ont été le plus sollicitées : elles cumulent 75 % des sessions de charge réalisées pendant l'été. Les 10 bornes les plus utilisées représentent 33 % des sessions ; parmi elles, 6 figurent dans le top 20 de fréquentation des 1 000 bornes du réseau Mobive à l'échelon régional.

La hausse de la fréquentation des bornes de recharge s'explique en grande partie par l'accélération des ventes de véhicules électriques observée depuis plusieurs mois. Avec plus de 200 000 immatriculations de véhicules électriques neufs enregistrées en France sur les 8 premiers mois de l'année 2024¹, la bonne dynamique de la mobilité électrique observée depuis début 2021 s'installe durablement.

1 : Source : Baromètre Avere-France août 2024

2 : Lire Compétences 17 n° 107 et www.sdeer17.fr rubrique Transition énergétique | Mobilité durable